

LETTRE D'ACTUALITÉ DU COMITÉ DE MASSIF

OCTOBRE 2024

Paul Mourier, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet coordonnateur du Massif du Jura, a confirmé la désignation des nouveaux représentants du Comité de massif du Jura, pour une durée de 6 années, conformément au décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 arrêtant le nombre de membres, la composition et le fonctionnement des Comités pour le développement, l'aménagement et la protection des massifs français.

Les mandats étant renouvelables, un certain nombre de membres ont été renouvelés par leurs organismes, mais il convient de signaler que sur 57 membres, le comité compte 25 nouveaux arrivants, soit près de 44% de nouvelles personnes dans cette assemblée. Dans ce cadre de renouvellement, il est apparu opportun à l'équipe du Commissariat de massif de réaliser une « lettre d'actualité », permettant d'informer les nouveaux membres des actualités qui ont précédé leur arrivée en 2023 et de faire le point sur l'année 2024 et les perspectives à venir.

Il s'agit d'un échantillon des moments ou actions importantes du Commissariat de massif et l'équipe se tient à disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

- **Rétrospective 2023**
 - Présentation officielle du CPIER 2021 - 2027
 - Comité de Massif élargi, dédié aux effets du changement climatique dans le Massif du Jura
- **Actualités 2024**
 - Installation du nouveau Comité de Massif du Jura 2023 - 2029
 - Installation des commissions spécialisées / Avis de la Commission Espace et Urbanisme du 16 juillet
 - Evaluation du PAM Investissement / Continuité du PAM Ingénierie
- **A venir et au-delà**
 - Lancement de l'élaboration du PACC Massif du jura
 - Lancement de l'évaluation à mi-parcours du CPIER 2021 - 2027
 - Restitution de l'étude sur l'interconnaissance transfrontalière franco-suisse réalisée par la Mission Opérationnelle Transfrontalière
- **Informations générales - Commissariat à l'aménagement de Massif du Jura**

RÉTROSPECTIVE 2023

Présentation officielle du CPIER 2021-2027, le 8 juin 2023

Le Contrat de Plan interrégional Etat-Régions 2021-2027 a été co-écrit et co-construit avec les services compétents de l'Etat, des Régions ainsi que ceux des Départements. Au travers de 13 axes thématiques, il vise à répondre aux grands enjeux de développement économique des territoires spécifiques du Massif du Jura, dans un contexte transversal d'adaptation au changement climatique.

Le CPIER apporte une contribution technique et financière aux porteurs de projet du territoire avec la volonté d'accompagner des démarches innovantes, expérimentales et à visibilité interrégionale, la prise en compte des transitions écologique, énergétique et climatique dans les projets retenus.

CPIER 2021 - 2027 Maquette financière indicative

	Etat	Région BFC	Région AuRA	Département Ain	Département Doubs	Département Jura	Département T. de Belfort
Défi 1	7 000 000	4 200 000	800 000	2 000 000	500 000	300 000	-
Défi 2	7 500 000	6 000 000	2 000 000	3 500 000	3 000 000	1 000 000	-
Défi 3	2 700 000	1 500 000	700 000	1 400 000	2 400 000	1 500 000	200 000
Défi 4	772 667	300 000	-	100 000	100 000	200 000	-
Totaux	17 972 667€	12 000 000€	3 500 000€	7 000 000€	6 000 000€	3 000 000€	200 000€

Une séquence de présentation du CPIER a été organisée le 8 juin 2023, à Arbois (Jura), en présence de Mme Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de Mme Andrée Tirreau, conseillère régionale représentant le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et de M. Franck Robine, alors Préfet de la région BFC, Préfet coordonnateur du massif du Jura, entourés par les membres du Comité de Massif, de nombreux acteurs du territoire et l'équipe du commissariat de Massif.

Cet événement, en présence de la presse, a permis de donner la parole à des porteurs de projet, qui ont présenté leurs actions, partagés leurs expériences et leurs idées. Ce fut également un temps d'échange sur les objectifs pour les années à venir et les moyens budgétaires sans précédents dédiés à ce territoire de moyenne montagne pour la période 2021-2027.



Pour en savoir plus :

site de la préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/irecontenu/telechargement/113087/846163/file/CPIER%202021%202027.pdf>

Comité de Massif élargi, dédié aux effets du changement climatique dans le Massif du Jura

Ce Comité de Massif exceptionnel s'est tenu le 2 octobre 2023 à la Fraternelle à Saint-Claude (39), afin d'aborder les multiples questions qui se posent autour du changement climatique en montagne, de la capacité des territoires à s'adapter, à atténuer l'impact des activités, mais, aussi et surtout, à envisager d'autres modèles.

70 personnes ont pu suivre le programme de la journée :

- **Une conférence passionnante** de M. Arthur Keller, spécialiste des risques systémiques et des stratégies de résilience :

Ce dernier, par la démonstration de la nécessité de projeter nos développements de manière « systémique », avec une définition précise du terme, a réussi à provoquer « un sursaut collectif » et à réinterroger les modèles dont le développement semble pourtant tout tracé. Arthur Keller incite à l'expérimentation, à la construction d'un nouveau récit basé sur les besoins effectifs, à la construction progressive de nouvelles pièces d'un puzzle, pour permettre de passer progressivement d'une société à une autre.

- **Deux tables rondes** ancrées sur le territoire, autours de témoins locaux :

En interaction avec le conférencier, ils ont pu faire part de leurs actions, leurs réussites, leurs échecs et de leurs questionnements, sur les thématiques de la forêt, l'agriculture, l'eau, le tourisme, la renaturation en centre-bourg, etc.

- **Une exposition d'images prospectives** « *Quelque part dans le Massif du Jura, dans les années 2020/2050* ».

- Une introduction aux ateliers sous la forme d'un **jeu conçu spécialement** pour le Massif du Jura :

Ce jeu éco-conçu met en perspective les enjeux, les aléas et les interactions entre ceux-ci.

Le Commissariat de Massif propose cet outil aux acteurs du massif pour l'animation de leurs réunions ou ateliers.

- **Des ateliers d'échanges** :

Pour ces ateliers, l'objectif a été de permettre l'expression des enjeux prioritaires, des freins identifiés, des opportunités mais également des réels besoins, pour favoriser l'émergence de nouveaux modes de développement.

Cette journée de prise de conscience et de réflexion collective constitue un point de départ pour engager l'élaboration d'un outil stratégique d'adaptation au changement climatique, tel que demandé par la Loi Climat et Résilience, et les échanges des ateliers une base solide pour asseoir les travaux futurs.

Cette journée a été préparée et construite par le Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura, avec les chargés de projet Avenir Montagne Ingénierie, les CPIE du Doubs et du Jura, ainsi qu'un prestataire d'exception Dorian Tourin-Lebret, de la société Gaïactica, conférencier-ingénieur spécialiste des questions climatiques et écologiques, qui a réalisé tous les supports (quiz, livrets, jeux et images prospectives) et assuré l'animation.



Installation du Comité de Massif renouvelé du Jura 2023-2029 et des commissions afférentes

Conformément à la loi relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne », les comités de massif doivent être renouvelés tous les 6 ans.

Le dernier renouvellement datant de fin 2017, les différents organismes concernés ont été sollicités, à l'automne 2023, pour désigner leurs nouveaux représentants à cette instance dédiée au développement, à l'aménagement et à la protection de la montagne.

Vendredi 16 février 2024, plus de soixante personnes se sont réunies à la préfecture du Jura, sous la présidence de M. Franck ROBINE, alors Préfet de la Région Bourgogne Franche Comté, Préfet coordonnateur du Massif du Jura, pour installer les 57 membres du Comité de massif, en présence de M. Serge CASTEL, Préfet du Jura.

Composé d'un panel représentatif des acteurs de la montagne, ce comité de massif s'organise en 4 collèges :

- Les élus locaux (Régions, Départements, intercommunalités et associations d'élus),
- Les élus parlementaires,
- Les acteurs économiques,
- Les représentants de la vie collective, de l'environnement et du développement durable.

A cette occasion, Hélène de Kergariou, commissaire du Massif du Jura, a rappelé les origines des comités de massif, leur rôle sur le territoire et les outils dont ils disposent.

Cette instance, dédiée spécifiquement aux massifs de montagne, peut se saisir de toute question concernant son territoire et peut faire des propositions d'adaptations ou d'expérimentations pour prendre en compte les spécificités de la montagne sur tout ou partie du massif. Le Comité de massif constitue un lieu d'échanges et de débats sur des sujets liés à la montagne.

Mme Sylvie VERMEILLET, Sénatrice, a été réélue Présidente de la commission permanente et Mme Valérie PAGNOT, Conseillère régionale de Bourgogne Franche Comté élue vice-présidente de la Commission Permanente.

La Présidente de la Commission Permanente, coprésidente du Comité de massif aux côtés de M. le Préfet coordonnateur, a rappelé le bilan positif de la dernière mandature, ponctuée de nombreux rendez-vous structurants pour la montagne. Exprimant sa satisfaction de travailler avec des acteurs dynamiques et de qualité, Mme Vermeillet a aussi évoqué les défis qui restent à mener, dans le contexte de changement climatique.

Le Plan d'adaptation au changement climatique du Massif sera d'ailleurs un des nombreux chantiers qui seront menés par le Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura avec les membres du Comité de massif en 2024-2025, en lien avec la démarche de planification écologique des Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes.



Installation des commissions spécialisées

La loi Montagne a adossé aux comités de massif des commissions spécialisées. Outre la commission permanente, il y a minima trois commissions : « espaces et urbanisme », « développement des produits de montagne », « transports et mobilités ».

Le Commissariat à l'aménagement du Massif est chargé de l'animation et du secrétariat de ces commissions. Instances d'échanges, d'informations et de débats autour de sujets d'actualité, concernant le massif. Elles permettent de formuler des propositions d'avis, au Comité de massif et aux acteurs du massif, institutionnels ou non. Les réflexions portent sur les spécificités du territoire de montagne et les avis, issus de ces commissions sont « consultatif ».

Leur existence est rendue obligatoire par la Loi Montagne et elles ont chacune un rôle prédéterminé. On peut également en créer de nouvelles si le Comité de massif l'estime nécessaire.

Ces commissions ont été installées entre mai et septembre 2024.

• **Commission permanente, installée le 2 mai 2024**



La commission permanente reçoit délégation pour donner

avis en toutes matières n'appelant pas légalement ou réglementairement la délibération expresse du comité de massif en formation plénière. Elle peut faire des propositions au Comité de massif d'expérimentation et d'adaptation des normes sur tout sujet concernant le massif. Elle a compétence pour émettre un avis par délégation du Comité, à l'exception des avis explicitement délégués par le Comité de massif à une commission spécialisée.

Mme **Sylvie Vermeillet, Sénatrice du Jura**, a été élue présidente à l'unanimité de la Commission Permanente.

Lors de cette première Commission, le projet de cahier des charges du plan d'adaptation au changement climatique a été présenté, pour avis. Les membres de la commission se sont montrés favorables au principe d'une formation-action et à la mutualisation partielle de la démarche avec le massif des Vosges. Ils ont pu également s'exprimer sur les sujets qui leur semblent prioritaires dans ce cadre. Il a été rappelé que l'intégralité des travaux se feraient en lien et en cohérence avec les travaux des COP régionales BFC et AuRA.

• **Commission « Espace et Urbanisme », installée le 2 mai 2024**

Cette commission prépare les avis du Comité de massif sur les questions relatives à la gestion et la protection des espaces de montagne, urbanisés ou non. Elle est consultée sur les SCoT lorsqu'ils prévoient la création ou l'extension d'une ou plusieurs unités touristiques nouvelles (UTN) structurantes.

Son Président M. **Roland Brunet, Président de la fédération de pêche du Jura**, a été élu à l'unanimité des membres présents.

Lors de cette première commission, les représentants des DDT de l'Ain, du Doubs et

du Jura sont venus présenter leur rôle, leurs orientations stratégiques en

termes d'aménagement et leur actualité relative aux travaux en cours sur les Schémas de Cohérence Territoriales, Plan Local d'Urbanisme, Unités Touristiques Nouvelles, etc. Cette séance a permis de faire ressortir et de partager les expressions concernant les sujets prégnants sur lesquels la commission devra être attentive lors de la rédaction de ses avis sur les documents d'urbanisme.



• Commission « Produits de montagne », installée le 3 mai 2024



Massif du Jura
Commission développement
des produits de Montagne

Cette commission spécialisée peut se saisir de toute

question concernant le développement des produits de montagne dans le massif. Elle est informée de la mise en œuvre des programmes spécifiques concernant les productions agricoles, industrielles et artisanales, les services et savoir-faire de montagne, ainsi que la promotion de la qualité et la valorisation des indications géographiques protégées.

Son Président, M. **Pierre-Henry Pagnier, représentant de la Chambre régionale d'agriculture**, président sortant, a été réélu à l'unanimité des membres présents.

Lors de cette première rencontre, le besoin d'un état des lieux des savoir-faire emblématiques et/ou structurants du Massif incluant un référentiel en matière d'activité et d'emploi, a été exprimé, afin de connaître les perspectives sur les secteurs d'avenir ou au contraire, en mutation, voire menacés et afin d'accompagner la pérennisation de certains savoir-faire, d'inciter des expérimentations dans les secteurs économiques en mutation et également d'accompagner les acteurs dans leur développement, avec notamment des démarches de labellisation, d'identité géographique protégée... en lien avec les DREETS, les chambres consulaires et tout autre acteur concerné

• Commission « Transport et Mobilité », installée le 2 septembre 2024

Cette commission peut se saisir de tous sujets concernant les transports et la mobilité des biens et des personnes, et notamment leur cohérence et leurs complémentarités sur l'ensemble du massif. Elle peut notamment proposer des expérimentations en la matière.

Sa présidente Mme **Véronique Baude, vice-présidente du CD de l'Ain déléguée à la jeunesse, aux collègues à l'éducation et à l'enseignement supérieur**, a été élue à l'unanimité des membres présents.

La première réunion de cette commission a été l'occasion de présenter, avec la DREAL BFC, les enjeux de la mobilité sur le Massif,

en s'appuyant sur les travaux en cours sur la planification



Massif du Jura
Commission
Transport & Mobilité

écologique et de se poser des questions sur les spécificités de ce territoire de montagne en termes de mobilité. Il a été convenu que les travaux de cette commission devaient apporter une plus-value auprès des acteurs du massif, grâce à un choix de démarches qui doivent être considérées comme légitimes par les autres instances. L'échelle géographique interrégionale apparaît être la porte d'entrée pour établir une feuille de route.

A noter :

- Lors de ces commissions spécialisées, il a été fait référence systématique à l'aspect transfrontalier du territoire. Les membres des commissions souhaitent travailler de façon partagée avec l'association « Arcjurassien » sur des sujets et problématiques communs (forêt, mobilité, eau...), par le biais d'ateliers, d'outils communs d'interconnaissance, afin d'aboutir à des actions pragmatiques (cf. ci-après travaux réalisés par la MOT :).
- La diversité et la complémentarité des profils présents sont tout à fait notables, permettant des débats, des émergences d'idées et des propositions de travaux très opérationnels.

Les membres ont également souligné leur volonté d'associer des experts et des acteurs au-delà des membres du Comité de massif, afin d'inscrire les réflexions et les travaux des commissions dans les stratégies régionales et nationales.

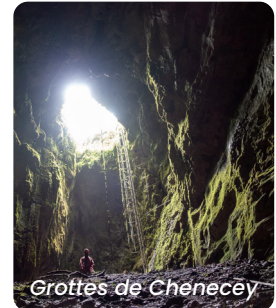
Avis de la commission Espace et Urbanisme - Réunion le 16 juillet 2024

La Commission Espace et urbanisme du Comité de massif du Jura, s'est réunie le 16 juillet 2024, pour étudier deux dossiers :

1-le classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) du « Gouffre des Granges Mathieu » et son intégration en tant qu'extension au périmètre de la Réserve Naturelle Régionale « Grottes de Chenecey » (Doubs)

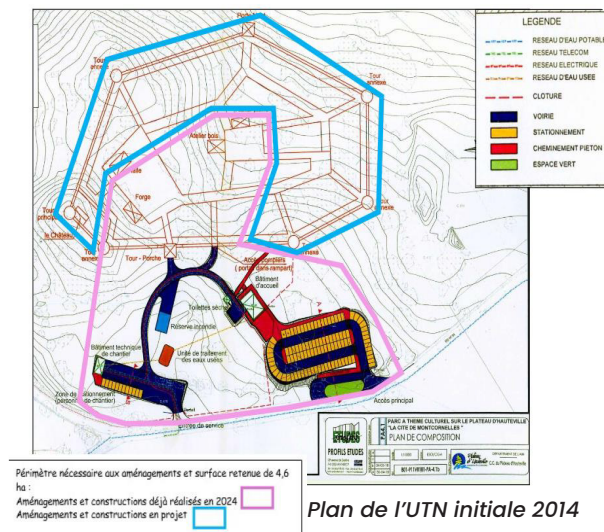
La commission Espace et Urbanisme a :

- salué la décision de mettre en place une extension plutôt que de créer une deuxième réserve contiguë à la première. Cela permettra d'assurer une continuité entre ces espaces naturels protégés aux thématiques similaires.
- salué l'objet de la protection qui concerne également les parties surfaciques, complémentaires des parties en sous-sol pour la biodiversité.
- approuvé la proposition d'un gestionnaire unique, en l'occurrence la CPEPESC BFC, d'ores et déjà en charge de 9 cavités à chiroptères classées RNR dans la région BFC.



Un avis **TRES FAVORABLE** à l'unanimité a été émis pour la création de la RNR du « Gouffre des Granges Mathieu » et son intégration en tant qu'extension au périmètre de la Réserve Naturelle Régionale « Grottes de Chenecey », assorti de quelques recommandations.

2-la modification de l'UTN de la Cité de Montcornelles à Aranc (Ain)



Conformément à l'article L143-20 du code de l'urbanisme et aux lois montagne (1985 et 2016), l'avis du Comité de massif est sollicité sur tout projet de création ou extension d'une unité touristique nouvelle (UTN) structurante ou locale.

Cette UTN, selon les éléments apportés lors de la commission du 16 juillet, ne représente ni une création, ni une extension. Il est donc apparu, dans ce contexte, que l'avis de la Commission n'était pas réglementairement requis.

Cependant, conformément aux prérogatives octroyées par l'article 7 de la Loi montagne, la commission dispose d'un pouvoir d'auto-

saisine et peut émettre un avis, qui reste consultatif, sur les questions relatives à la gestion et la protection des espaces de montagne, urbanisés ou non.

Dans le cas présent, la Commission a estimé que la modification de l'UTN, de par le changement de surface, le changement de porteur et la méconnaissance du projet futur constitue un élément suffisamment important pour justifier d'un avis spécifique, non réglementairement obligatoire.

A cette fin, il a été décidé de solliciter de la part des porteurs, des compléments d'information indiqué dans l'avis.

Evaluation du Plan Avenir Montagne – Investissement

Fin du Plan Avenir Montagne investissement

Le plan Avenir Montagnes contenait un volet de soutien à l'investissement, qui, à l'échelle du Massif du Jura, représentait 31,9 M€, financé à parts égales entre l'État et les Régions :

- Etat : 15 950 000 €
- Régions BFC et AuRA : 15 950 000 € (BFC : 11 165 000 €, AuRA : 4 785 000 €)

106 dossiers ont été accompagnés, pour un montant de subvention Etat de 15 465 375 €, répartis de la manière suivante :

- Axe 1 : Favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles **6 684 353,36 €, soit 41%, 33 dossiers**
- Axe 2 : Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne **2 078 203,77 €, soit 14%, 14 dossiers**
- Axe 3 : Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids » **4 669 730,53 €, soit 30%, 33 dossiers**
- Axe spécifique « Sentiers » : Réalisation et restauration de sentiers et protection de la biodiversité **2 346 929,74 €, soit 15%, 26 dossiers**

En résumé

Si le développement des activités ludiques dans les stations, mais aussi dans les lieux patrimoniaux a largement été financé, l'émergence d'activités liées à l'environnement et à la mise en valeur de la biodiversité est notable.

Le profil ciblé est le tourisme familial, de plein air, qui fréquente des hébergements de moyenne gamme, prêt à diversifier ses activités vers le patrimoine culturel et naturel. Un vrai virage a été opéré vers les structures écoconçues ou qui affichent une réduction des consommations énergétiques.

Effets positifs du plan

- Ces fonds exceptionnels et inédits dédiés à la montagne ont constitué une opportunité pour les territoires du massif et ont représenté un important et indéniable effet levier, pour permettre la réalisation de projets. Beaucoup de ces projets n'auraient sans aucun doute pas réussi à réunir les fonds, ou auraient revu leurs exigences à la baisse, rognant généralement sur les efforts relatifs aux économies d'énergie.
- Ce plan d'investissement a indéniablement eu un effet sur la multiplication des projets de diversification des activités multithématiques, sur l'augmentation du nombre et la montée en gamme des hébergements.
- La temporalité d'annonce de ce plan en pleine crise touristique a permis un regain d'énergie de la part des acteurs de la montagne.



Axe 2

Restauration des Lacs de Genin et de Vaux (01) – CERN AuRA



Axe 3

Rénovation du centre de vacances Le Souleret (25) – CLAJ La Batailleuse



Axe « Sentiers »

Voie PLM – Liaison Pont du Navoy-Monnet la Ville (39) – CD 39

Continuité du Plan Avenir Montagne - Ingénierie

Ce programme propose un appui très opérationnel aux territoires de montagne, désireux de repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, toutes saisons, durable, respectueuse de la biodiversité et des paysages, et sobre en ressources naturelles et foncières.

Les 7 territoires lauréats du Massif du Jura ont bénéficié à partir de 2022 :

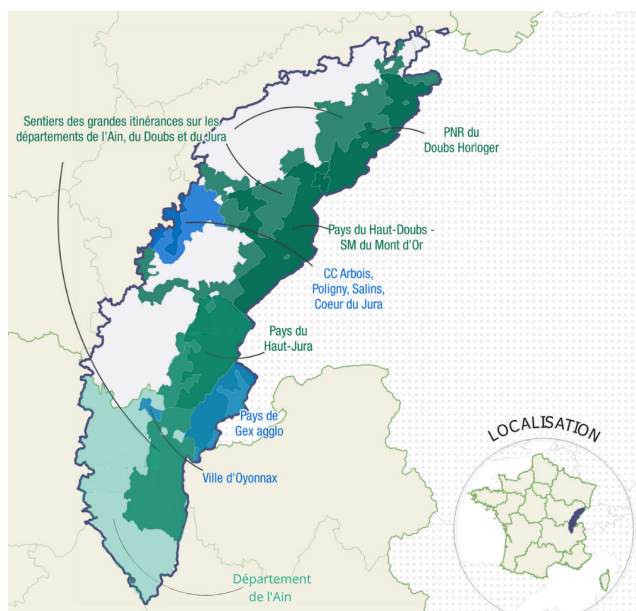
- 1-Du financement par l'ANCT d'un chef de projet dédié et expérimenté, pendant 2 ans (60 000 € par an et par territoire) ;
- 2-De la mutualisation et partage, entre porteurs de projets et entre massifs, des

expériences inspirantes, sous la forme d'un club des territoires lauréats ;

3-Du soutien en ingénierie, par l'accès à des offres d'ingénierie thématique, avec de nombreux partenaires ;

4-D'un club dédié aux territoires du Massif du Jura pour échanger sur les méthodes, les difficultés, les réussites et monter des projets communs.

Cet accompagnement «sur-mesure», a permis aux territoires de définir et de mettre en œuvre de manière dynamique et rapide leurs projets, en conformité avec les objectifs du programme.



Sept territoires sélectionnés dans le Massif du Jura

Le choix des territoires lauréats s'est opéré dans l'objectif d'une représentativité structurelle, thématique et géographique.

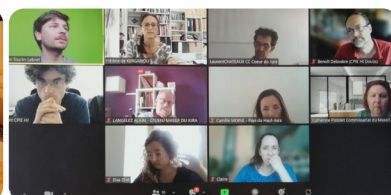
- Associations ENJ-GTJ (Espace nordique jurassien et Grandes traversées du Jura), projet interdépartemental et interrégional,
 - Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger (Doubs),
 - Pays du Haut-Jura (Jura),
 - Pays du Haut-Doubs (Doubs).
 - Pays de Gex Agglomération (Ain),
 - La ville d'Oyonnax (Ain),
 - La Communauté de communes Cœur du Jura (Arbois-Poligny-Salins) (Jura).
- + un territoire d'essai : conseil départemental de l'Ain.

Prolongation du PAM Ingénierie :

A ce jour, les 7 territoires bénéficient d'une prolongation du programme, sur une ou deux années, avec des modalités d'accompagnement financier de l'Etat évolutives.

Le suivi du PAM Ingénierie est assuré en continu par le Commissariat de massif, qui assure la coprésidence des comités de projet avec les élus.

Le lien est donc continu avec les chargés de projet (en individuel et en animation collective), ainsi qu'avec les élus.



Des réunions régulières avec les chargés de projets PAM Ingénierie

Lancement de l'élaboration du Plan d'Adaptation au Changement Climatique du Massif du Jura

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat et résilience, dans son article n°251, donne aux Comités de massifs la mission supplémentaire d'élaborer un « *plan stratégique d'adaptation au changement climatique, identifiant notamment les voies de diversification des activités économiques et touristiques face à l'augmentation du niveau moyen des températures en zones de montagne* ».

En octobre 2023, le Comité de massif élargi dédié aux effets du changement climatique a représenté un préambule aux travaux d'élaboration du PACC (Cf p.4 de cette lettre d'actualité). Les travaux d'élaboration du PACC vont être lancés cet automne 2024, pour une année, dans l'objectif d'aboutir à la création d'un document de compréhension des enjeux, d'aide à la décision et à

la conception de projets environnementalement respectueux (évaluation de leur impact environnemental et proposition de solutions de compensation ou d'amélioration des projets).

Le marché a été lancé le 26 août dernier pour un retour des offres des prestataires le 4 octobre.

Cette prestation est financée par le budget de l'ANCT et est mutualisée pour partie avec le Massif des Vosges (une partie dédiée à chaque massif et une partie commune d'échanges et de partage des solutions).

L'ensemble des travaux menés dans le cadre de cette présente prestation devra s'articuler avec les travaux en cours sur la territorialisation de la Planification écologique, afin de s'inscrire pleinement dans les politiques publiques en cours.

Plusieurs phases prévues :

Phase n°1 : Présenter un état zéro du territoire du

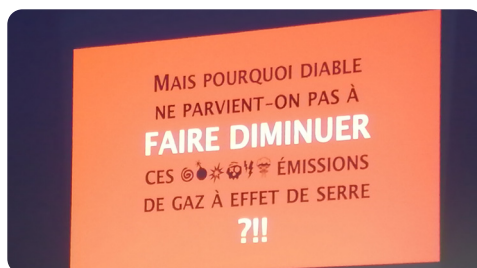
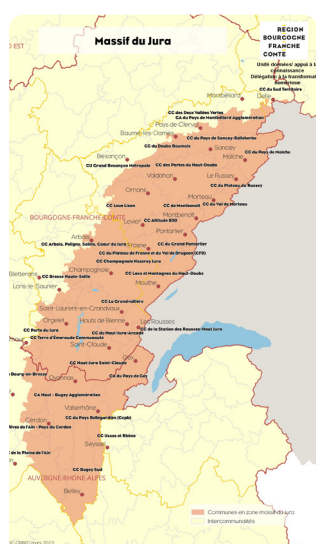
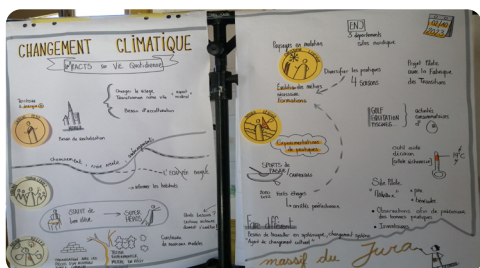
massif et des enjeux et caractériser les impacts du changement climatique sur les différentes activités économiques et touristiques du Massif du Jura (la forêt, l'agriculture, l'industrie, l'artisanat, le tourisme et loisirs, la mobilité, les services publics/cadre de vie,...).

Phase n°2 : Déploiement d'une formation-action opérationnelle

Objectif : développer la capacité des acteurs du territoire à intégrer les enjeux et à formaliser des objectifs pour proposer des voies de diversification, des solutions d'adaptation et de réduction des impacts.

Phase n°3 : Construction de livrables opérationnels, diffusables

- Le cahier des charges a fait l'objet de divers avis (SGAR, ANCT, DREAL, SG de la planification écologique territoriale, Inspection générale du développement durable, commission permanente du Comité de massif,...).



La boussole de la résilience
6 PRINCIPES
ET 18 LEVIERS



Lancement de l'évaluation à mi-parcours du CPIER 2021 - 2027

Le Contrat de plan inter-régional État-Régions Massif du Jura (CPIER) 2021-2027, signé par l'État et les deux Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes avec l'association des quatre départements du périmètre du Massif du Jura (l'Ain, le Doubs, le Jura et le Territoire de Belfort), est un document par lequel les parties se sont engagées sur la programmation et le financement pluriannuels de projets s'inscrivant dans une stratégie partagée d'aménagement, de développement et de protection du massif jurassien.

Le CPIER est soumis à évaluation, comme le prévoit l'article 5 du CPIER 2021-2027, relatif à la mise en œuvre de la convention : « Une évaluation à mi-parcours sera réalisée afin d'évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité de la convention au regard des enjeux identifiés et de son impact environnemental. »

L'évaluation à mi-parcours a pour objectif de vérifier si les politiques conduites et les modes d'interventions sur la période 2021/2024 sont conformes aux attendus initiaux ou méritent d'être réorientés.

La démarche de l'évaluation du contrat de plan poursuit un triple objectif :

- Évaluer la programmation du CPIER Massif et la prise en compte des champs environnementaux identifiés dans le cadre de l'évaluation environnementale initiale du CPIER Massif 2021/2027. Comparer la programmation des partenaires du CPIER avec les objectifs initiaux du CPIER et de l'évaluation environnementale ;
- Apprécier l'adéquation de la mise en œuvre du CPIER Massif du Jura avec les objectifs décrits dans le Schéma du Massif et dans le CPIER. Il s'agira, à ce titre, d'identifier les freins et les difficultés rencontrées, notamment les déficits de connaissances, afin d'exposer aussi les limites du contrat de plan, non pas en vue de le fragiliser, mais de permettre une meilleure information sur les choix engagés ;
- Éclairer les signataires du CPIER Massif du Jura 2021/2027 sur les arbitrages à prendre afin de mieux intégrer les enjeux du CPIER dans la programmation à venir, au regard des incidences sur l'environnement (biodiversité, air, sols, climat, bruit, santé, patrimoine culturel, paysages, etc.) et sur l'ensemble des autres enjeux du territoire.

Les parties prenantes du CPIER ont décidé d'un commun accord de réaliser l'évaluation quantitative du contrat de plan en interne et de faire réaliser l'évaluation qualitative par un prestataire externe. Le lancement de la consultation sera effectif d'ici fin 2024.

Un budget de 40 000€ Etat / Régions a été mobilisé pour ce chantier.



Restitution de l'étude sur l'interconnaissance transfrontalière franco-suisse réalisée par la Mission Opérationnelle Transfrontalière

Le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif et le contrat de plan interrégional Etat-Région (CPIER) concrétisent les enjeux stratégiques du Massif du Jura pour les années à venir. Quatre priorités ont été identifiées :

- Préserver l'environnement et la biodiversité,
- Renforcer l'économie,
- Améliorer l'attractivité et la qualité de vie,
- Inscrire le territoire dans des dynamiques d'échange et de partenariats.

C'est dans le cadre de cette dernière priorité que l'étude transfrontalière du Massif du Jura s'inscrit. Elle vise à synthétiser les travaux et projets existants, à améliorer la compréhension mutuelle entre voisins transfrontaliers et à mieux connaître le fonctionnement de ce territoire partagé.

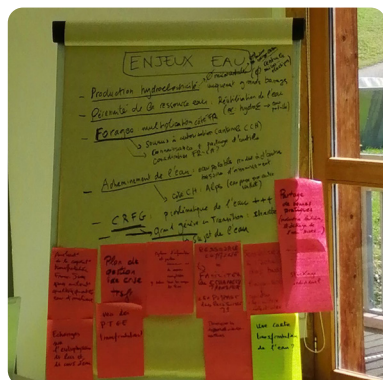
Ainsi, dans le cadre de cette étude confiée la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) par le Commissariat de Massif, la concertation et la coopération ont été encouragées pour définir des dénominateurs communs franco-suisse frontaliers. Après un travail d'analyse globale du territoire, quatre ateliers participatifs ont été organisés à l'automne 2023 par la MOT sur la préservation de l'environnement, le renforcement de l'économie et l'amélioration de la qualité de vie, dans le but de définir des priorités communes, identifier les éventuels blocages, mais aussi les opportunités, anticiper les problématiques et déterminer des actions futures.

Lors de ces ateliers, des actions considérées comme concrètes et réalisables ont été sélectionnées, pour faire l'objet d'investigation plus poussées par la MOT.

Douze fiches actions ont ainsi pu être élaborées.

➡ **Ces fiches Action feront l'objet d'une présentation lors du Comité de Massif du 9 décembre prochain.**

D'ores et déjà, certains travaux ont trouvé échos avec, par exemple, les journées thématiques organisées par Arcjurassien.org, sur la forêt face au changement climatique.



INFORMATIONS GÉNÉRALES – COMMISSARIAT À L'AMÉNAGEMENT DU MASSIF DU JURA

Quelques évènements (sans exhaustivité) sur le Massif du Jura en 2024

- 14 et 15 février

Séminaire de l'Association Régionale de Développement Agricole et Rural du Massif du Jura - Malbuisson (25)

- 26 mars

Forum de l'ingénierie - Préfecture du Jura - Lons-le-Saunier (39)

- 27 mars

Commission Permanente du Conseil National de la Montagne - Paris (75)

- 15 avril

Visite du site des Tremplins de Chaux-Neuve - Chaux-Neuve (39)

- 27 et 28 mai

Journée terrain : visite des projets dans le cadre des « Montagnes de l'Ain » - Ain (01)

- 20 juin

Journée d'échanges Franco-Suisses sur el thème «Forêt et Changement Climatique »

- Val de Ruz (Suisse)

- 1er août

Réunion « retour d'expérience » sur le semis direct pour la régénération de peuplement forestier - ADEFOR 39 - Lons-le-Saunier

- 30 août

Journée thématique « Eau Coeur du Massif du Jura » - Zone Ateliers Arc Jurassien / PNR Doubs Horloger - La Chenelotte (25)

- 31 août

Inauguration du bâtiment de porte d'entrée du site Nordique 4 saisons - Arc-Sous-Cicon (25)

- 31 août et 1er septembre

Coupe du Monde de combiné nordique estival - Chaux-Neuve (39)

- 13 septembre

Inauguration d'un puit - EARL La Confiance - Prémanon (39)

- 18 et 19 septembre

Séminaire Montagne «Démarches d'adaptation du territoire face aux impacts du changement climatique» - CEREMA - Nanchez (39)

- 21 septembre

Remise de chèque de 500 000€ du Loto du patrimoine pour la Cité de l'horlogerie (Maison Perthusier) - Morteau (25)

Remise de chèque de 500 000€ du Loto du patrimoine pour le bâtiment de la Grande Vapeur - Oyonnax (01)

- 15 octobre

Echanges autour des enjeux du Massif du Jura face au changement climatique - Banque des Territoires - Besançon (25)

- 15 octobre

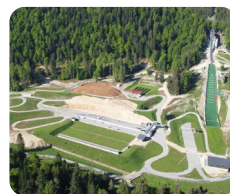
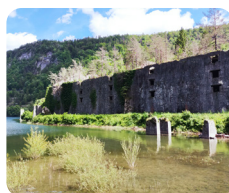
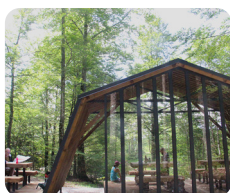
Rencontre « Architectures et Territoires » Construire en fibres végétales - Conseil de l'ordre des architectes - Poligny (39)

- 18, 19 et 20 octobre

MAD JACQUES GRAVEL - Haut-Doubs (25)

- 23 octobre

Inauguration du site pilote La Halte des Arboux - Foncine-le-Haut (39)



INFORMATIONS GÉNÉRALES – COMMISSARIAT À L'AMÉNAGEMENT DU MASSIF DU JURA

(suite)

FOCUS – Jeu « Choix d'Aujourd'hui, Massif de Demain »



Ce jeu de plateau, conçu et développé spécifiquement pour le Comité de Massif du 2 octobre 2023 dédié aux effets du changement climatique sur le Massif du Jura, permet de cerner les impacts du changement climatique dans le Massif jurassien et d'imaginer des solutions pour s'y adapter de manière collective.

Il est construit autour de 9 éléments caractéristiques du Massif du Jura : centre-bourg, karst, insectes, loisirs de plein-air, tourbière, troupeau, cours d'eau, forêt, vignoble.

Chacun de ces éléments est susceptible de subir les impacts d'aléas climatiques (vague de chaleur, pluie diluvienne ou gel tardif) que les participants peuvent limiter en appliquant des actions de protection ciblées ou réparer grâce à des actions de restauration.

Le jeu « *Choix d'aujourd'hui, Massif de demain* » est une alternative ludique pour comprendre le changement climatique en affichant les effets positifs ou négatifs des décisions des participants.

Fabriqué en bois par des procédés aux impacts écologiques réfléchis, le jeu est fourni avec une règle du jeu aux scénarios et difficultés variables. Il s'adresse à tout public (collectivités, élus, entreprises, associations,...).

N'hésitez pas à vous rapprocher du CAMJ, des CPIE du Haut-Doubs et du Haut-Jura ou des chefs de projets PAM Ingénierie qui pourront vous le faire découvrir, voire vous accompagner dans une séance avec vos collaborateurs.



INFORMATIONS GÉNÉRALES – COMMISSARIAT À L'AMÉNAGEMENT DU MASSIF DU JURA

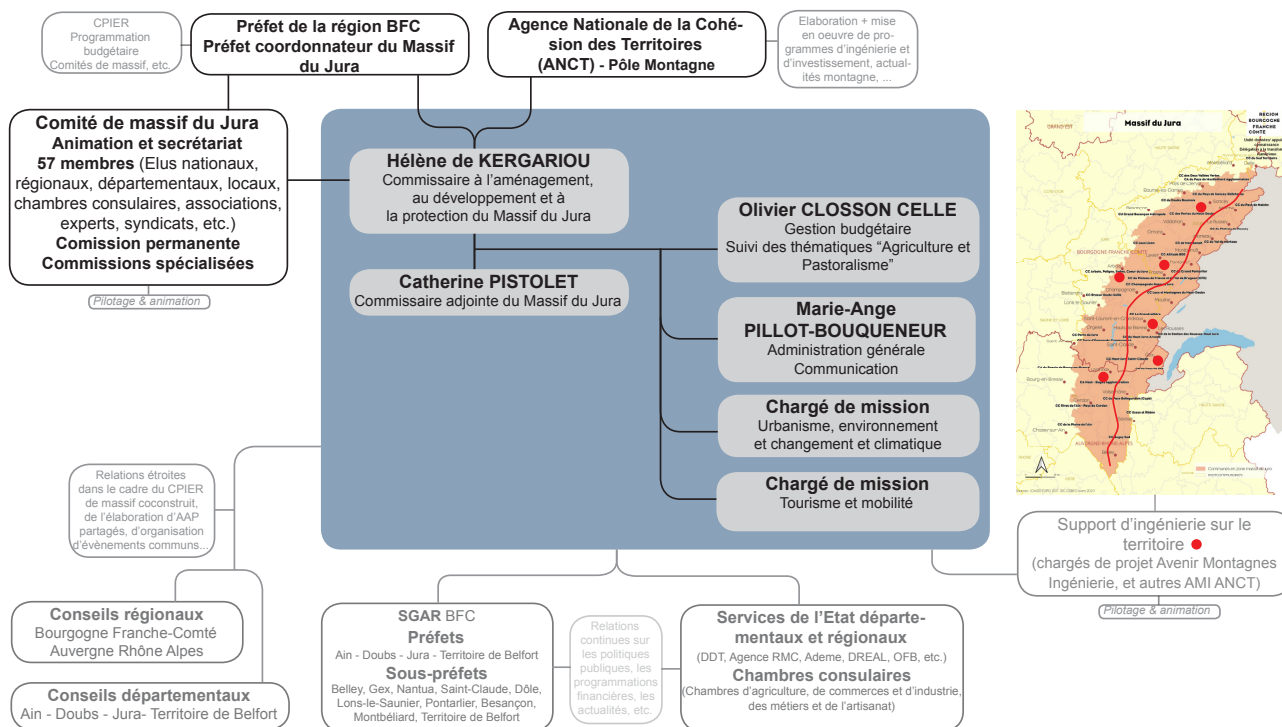
(suite)

Organisation institutionnelle et administrative du CAMJ



Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif du Jura

Décembre 2022



Toute l'équipe du Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura vous remercie pour l'attention portée à cette lettre d'information.



Hélène de Kergariou



Catherine Pistolet



Olivier Closson Celle



Marie-Ange
Pilot-Bouqueneur



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Massif
du Jura

Commissariat
à l'aménagement

18 avenue Arthur Gaulard
25000 BESANÇON
massifdujura@anct.gouv.fr